

14 nov 2008 -12:45

Appartient à [Conseil des ministres du 14 novembre 2008](#)

Crédits budgétaires pour la coopération au développement

Adaptation des crédits et aide supplémentaire pour la coopération au développement

Adaptation des crédits et aide supplémentaire pour la coopération au développement

Sur proposition de M. Charles Michel, ministre de la Coopération au développement, le Conseil des ministres a autorisé l'engagement de crédits pour la contribution financière au programme alimentaire mondial et à la MONUC, dans le cadre de la crise à l'Est du Congo. Les contributions obligatoires aux institutions multilatérales ont par ailleurs été adaptées. Il s'agit de :

- 3 millions d'euros d'aide alimentaire par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial qui se voit confronté à un manque de moyens suite à la crise à l'Est du Congo ;
- 4.150.000 euros pour la contribution belge à la Mission des Nations Unies au Congo (MONUC). Elle a pour mission l'entretien des relations entre toutes les parties du conflit et doit faciliter, à terme, le désarmement, la démobilisation et la réinstallation des belligérants ;
- 1 million d'euros pour le paiement des contributions obligatoires à des institutions multilatérales. Il s'agit de l'adaptation des contributions à la FAO, l'UNIDO, l'UNESCO, l'OMS et l'OIT, à la suite de l'évolution du cours du dollar.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe